

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réseau des INSPÉ
Paris, le 29 novembre 2021

Admis aux concours 2020 : un taux supérieur de réussite pour les étudiants des INSPÉ

Le Réseau des INSPÉ a pris connaissance de la note de la Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), publiée fin novembre 2021, concernant le profil des admis aux concours enseignants et CPE 2020.

Cette évaluation indépendante indique notamment que les étudiants issus des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ) constituent le principal vivier des concours externes. Elle confirme également que, comme l'année précédente, leur taux de réussite est supérieur à la moyenne pour chaque niveau d'enseignement.

En effet, parmi les lauréats, les étudiants inscrits en INSPÉ constituent la majorité des admis aux concours externes de professeurs des écoles (52 %), des CAPES (49 %) et plus encore du CAPEPS (83 %). Globalement, la proportion d'étudiants lauréats hors INSPÉ aux concours externes s'établit à 16 % dans le 2nd degré contre 4 % dans le 1er degré.

Le Réseau des INSPÉ se félicite de ces résultats qui traduisent l'engagement des équipes des INSPÉ, à améliorer constamment leurs enseignements pour offrir aux étudiants une formation de qualité, adaptée à la réalité du métier et aux besoins des élèves.

Il tient également à souligner le travail considérable qu'elles accomplissent au quotidien, en particulier en 2019/2020, dans des conditions particulièrement difficiles en raison du contexte que nous avons connu.

La réussite à un concours est une étape obligatoire pour devenir enseignant ou CPE titulaire. Passer les concours rénovés nécessite non seulement de solides connaissances disciplinaires indispensables à l'exercice du métier, mais aussi la maîtrise des autres compétences professionnelles (didactiques, pédagogiques, connaissance des élèves et de leur diversité, du contexte d'exercice du métier). Pour cela, il est indispensable que l'étudiant soit doté d'apports théoriques de haut niveau, accompagné en parallèle dans l'entrée dans le monde professionnel des futurs enseignants et CPE et qu'il comprenne l'étroite imbrication entre théorie et pratique. C'est LA mission des INSPÉ que d'outiller les étudiants de la sorte et les chiffres indiqués dans la note de la DEPP traduisent bien la pertinence de cette formation délivrée en Master MEEF.

Communication – CP06-21

Réseau des INSPÉ

Maison des Universités - 103, bd Saint-Michel - 75005 PARIS

Tél : 07 78 38 49 05 / edwin.brion@inspe.amue.fr